



Annexe à la circulaire n° 3886 du 27 juillet 2020

La transmission électronique du budget, des commentaires et des annexes budgétaires

La transmission électronique des budgets au moyen de l'application MICOF/ENTCOM se fait en format « .xml » qui permet la mise en place électronique du commentaire budgétaire. La transmission en format « .txt » reste actuellement encore possible.

Pour ce qui est de l'annexe 3 (Relevé des agents communaux), les données sont à intégrer en format « .xml ». Toutefois, en cas de transmission du budget en format « .txt », le chargement se fait en format « .xml » sous l'onglet « Annexes budgétaires ».

Pour ce qui est de l'annexe 5 (Participations financières et apports en capital), le fichier « Excel » joint à la circulaire doit être inclus lors du chargement électronique du budget sous l'onglet « Budget ».

Dans tous les cas, le chargement électronique du budget dans MICOF/ENTCOM comprend également le chargement du document budgétaire en format « .pdf ».